EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 27.083.028 euros Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris 421 025 974 RCS Paris (Ci-après la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

(Etabli en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Il convient de souligner que conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, ces attributions gratuites n'ont pas pour effet de permettre aux salariés et aux dirigeants de détenir plus de 10% du capital social de la Société à la date de décision de leur attribution par le Directoire.

1. <u>Décisions d'attribution gratuite d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 30</u> septembre 2022

a) Plan d'attribution gratuite d'actions du 25 mars 2022 (le « Plan 2022 »)

Par décisions en date du 25 mars 2022, le Directoire - agissant sur autorisation conférée dans sa douzième résolution, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le même jour (l'« AGE » et l' « Autorisation ») - a décidé, dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés d'attribuer gratuitement un nombre total de 208.386 actions au profit de certains salariés et/ ou mandataires sociaux de la Société, selon la répartition suivante (le « Plan 2022 ») :

- Madame Sandy Bourdin (personnel salarié et membre du Directoire de la Société): à concurrence de 34.731 actions nouvelles, d'une valeur nominale de trois (3) euros de valeur nominale chacune;
- Madame Saloua Maslaga (personnel salarié de la Société): à concurrence de 34.731 actions,
 d'une valeur nominale de trois (3) euros de valeur nominale chacune;
- Madame Céline Rivals (personnel salarié de la Société) : à concurrence de 34.731 actions, d'une valeur nominale de trois (3) euros de valeur nominale chacune ;
- Monsieur Nicolas Dubois (personnel salarié de la Société): à concurrence de 34.731 actions, d'une valeur nominale de trois (3) euros de valeur nominale chacune;
- Monsieur Yves-Marie Gille (personnel salarié de la Société) : à concurrence de 34.731 actions, d'une valeur nominale de trois (3) euros de valeur nominale chacune ;
- Monsieur Olivier Ginoux (personnel salarié de la Société) : à concurrence de 34.731 actions, d'une valeur nominale de trois (3) euros de valeur nominale chacune ;

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 27.083.028 euros Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris 421 025 974 RCS Paris (Ci-après la « **Société** »)

Il est rappelé que les termes et conditions de l'Autorisation a préalablement été approuvée par le Conseil de surveillance de la Société réuni le 25 janvier 2022.

Les principaux termes du Plan 2002, tel qu'arrêté par le Directoire en date du 25 mars 2022 sont les suivants :

- <u>Durée de la période d'acquisition</u>: un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire du 25 mars 2022, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions définitives d'acquisition prévues au plan (notamment de maintien en fonction);
- Période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit jusqu'au 25 mars 2024 (inclus)). En outre, en application de des dispositions du 4ème alinéa du II de l'article L.225-196-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire, de directeur général ou de directeur général délégué de la Société, seront tenu de conserver au minimum 5% des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

b) Attribution définitive des actions gratuites (Plan 2022), postérieure à la clôture du 30 septembre 2022

En conformité avec les dispositions susvisées, le Directoire devra constater, à l'issue de la période d'acquisition des bénéficiaires du Plan 2022 par décision, le **25 mars 2023 :**

- L'expiration de la période d'acquisition et l'attribution définitive des 208 386 actions gratuites de la Société d'une valeur nominale de trois euros (3€) chacune au profit des bénéficiaires susvisés ;
- La constatation de la réalisation d'une augmentation de capital correspondante par prélèvement d'une somme de 625 158 euros sur le compte réserves et primes disponible de la Société ;
- La création, l'émission et la livraison de 208.386 actions nouvelles, d'une valeur nomme de trois euros (3€) chacune au profit des bénéficiaires susvisés.

2. <u>Poursuite des plans d'attributions gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022</u>

Nous vous rappelons que le Directoire, par décisions en date du 31 décembre 2020, agissant en application de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires réunie en date du 18 décembre 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 694.381 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « Plan 2020 »). En application de l'article L.225-191-1 4ème alinéa du Code de commerce, le bénéficiaire sera tenu de conserver au minimum 5% des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Les 694.391 actions gratuites issues du Plan 2020 ont été acquises définitivement par son bénéficiaire, ainsi que cela a été constaté par décisions du Direction en date du 31 décembre 2021.

Enfin, il est précisé que la période de conservation applicables aux 694.391 actions gratuites issues du Plan 2020, d'une durée d'un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 27.083.028 euros Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris 421 025 974 RCS Paris (Ci-après la « **Société** »)

Résumés du Plan 2020 et du Plan 2022

	<u>Plan 2020</u>	<u>Plan 2022</u>	
Date d'autorisation du Conseil de surveillance	02/11/2020	25/01/2022	
Date de l'Assemblée Générale	18/12/2020	25/03/2022	
Date de la décision d'attribution par le Directoire	31/12/2020	25/03/2022	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	694 381	208 386	
Date d'acquisition des actions	31/12/2021	25/03/2023	
Date de fin de période de conservation	31/12/2022	25/03/2024	
Nombre d'actions <u>acquises</u> au 30.09.2022	694 381	0	

Le Directoire

3.

